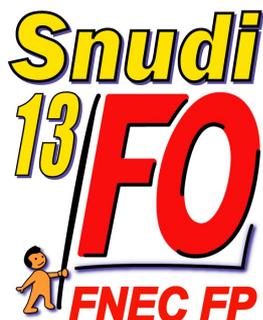


Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat **N**ational **U**nifié des
Directeurs, **I**nstituteurs, professeur
des écoles, psyEN et AESH du 1er
degré

des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



10 mai 2022



**MOUVEMENT
2022**

***Derniers jours pour
contester votre
accusé de
réception !***

**Date limite : vendredi 13 mai à
23h59 par l'application COLIBRIS**

Transmettez un double de votre demande au
SNUDI FO 13 qui appuiera votre dossier auprès du
service de la DPE

RAPPEL

Si vous constatez une erreur ou une anomalie sur votre accusé de réception, vous devez le contester en suivant la **nouvelle procédure imposée par l'Administration** :

- 1/ Dans le portail ARENA, cliquez sur l'onglet "Enquête et pilotage" puis "Colibris - Portail des démarches"
- 2/ Identifiez vous en haut à droite en cliquant sur "Connexion". Votre nom et prénom doivent apparaître
- 3/ Cliquez sur l'onglet "1er degré"
- 4/ Cliquez sur le lien "RH - Contestation de barème - Mouvement intra-académique 2022 (1D) - Département des Bouches-du-Rhône"
- 5/ Suivez les différentes étapes pour éditer votre contestation en ligne.
- 6/ Une fois validée, votre contestation est enregistrée en ligne avec un numéro de référence
- 7/ Le service vous répondra dans cette application dès que votre contestation est prise en compte.

Tutoriel pour se connecter et contester l'AR

Si vous rencontrez des difficultés techniques ou si vous avez des questions particulières, contactez le SNUDI FO 13



Ce que vous devez faire

1/ Vérifier tous les éléments de la 1ère page :

affectation, titres, barème de base et autres éléments (bonification carte scolaire, bonification médicale, situation familiale...), stabilité REP/REP+

2/ Vérifier les modalités d'obtention de chaque poste :

PRO = titre provisoire

TPD = titre définitif

3/ Vérifiez l'ordre des priorités de vos vœux

- **priorité 10** = normale, vous avez le diplôme pour postuler sur le poste
- **Priorité 15 ou 30** = vous ne disposez pas des conditions pour

obtenir le poste à titre définitif (diplôme, certification, liste aptitude...). Vous pourrez éventuellement l'obtenir à titre provisoire.

- **Priorité 90** = vous ne disposez pas des conditions pour obtenir le poste (diplôme, certification, liste aptitude...) = **suppression du vœu !**



Ce que vous ne pouvez pas faire

Changez l'ordre des vœux, rajouter ou supprimer un vœu !

Toutefois, si vous constatez une erreur grossière de postes, ne correspondant pas à la zone géographique de l'ensemble de vos vœux, il est possible de faire appel à la clémence de l'Administration pour vous permettre de demander l'annulation d'un vœux.

Contactez le syndicat qui appuiera votre demande auprès du service !

Pour toute question, vous pouvez contacter les élus et représentants du SNUDI FO 13

**Franck NEFF : 07.62.54.13.13
06.27.02.14.16**

**Sandra LOPEZ : 06.27.34.73.17
06.82.19.19.33**

**Luc SALAVILLE : 06.61.14.39.19
06.35.11.39.27**

**Muriel LE CORRE : 06.86.93.58.32
06.79.32.69.19**

Laurence ROUVIERE :

Cécile BOULAY :

Claire BLETTERIE :

Vannina PELONNE :

Vous appréciez les informations du SNUDI FO 13,



*ses réponses à vos questions,
ses prises de positions, ses
interventions, son activité, son
soutien ?...*

Alors rejoignez-nous

!

SYNDIQUEZ-VOUS !

Carte 2022 disponible

[ICI](#)

Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique : c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !
Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66% remboursés en crédit d'impôt !



Vieille Bourse du travail Place Léon
Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : contact@snudifo13.org

